

# 24 ème RALLYE REGIONAL DES CÔTES DE GARONNE

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE  
D'AQUITAINE-GUYANE

2, avenue de l'université  
33400 TALENCE

[sport.auto.aquit@wanadoo](mailto:sport.auto.aquit@wanadoo).

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 05 Février 2018  
Ouverture des engagements : ..... Lundi 05 Février 2018  
Clôture des engagements : . . . . . Lundi 12 Mars 2018 Minuit cachet de la poste faisant fois  
Parution du roadbook.....Dimanche 18 Mars 2018 VERDELAIS  
Dates et heures des reconnaissances : .....18 mars 18 de 09h 12h et 14h 17h et 24 mars 18 de 08h à 11h30  
Vérifications des documents et des voitures le Samedi 24 Mars 2018 de 08h00 à 11h00 pour l'administratif  
et de 08h30 à 11h30 pour le Technique. Garage Citroën Rte de Bordeaux, 33210 Toulence.....  
Heure de mise en place du parc de départ :..... le Samedi 24 Mars 2018 de 08h30 à 11h30 : Parc des Vergers à LANGON  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :.....Samedi 24 Mars 2018 à 11h30 : Salle des fêtes de VERDELAIS  
Publication des équipages admis au départ .....le Samedi 24 Mars 2018 à 12h00 : Parc des Vergers LANGON  
Publication des heures et ordres de départ :..... le Samedi 24 Mars 2018 à 12h00 : Parc des Vergers LANGON  
Briefing..... Briefing écrit remis sous émargement lors des Vérifications Administratives.  
Départ de ..... LANGON, Samedi 24 Mars 2018 à 14h00 première voiture.  
Arrivée à : ..... LANGON, Samedi 24 Mars 2018 à 18h17 première voiture.  
Vérification finale le : 24/03/2018 à 19h00 :..... Garage Citroën Rte de Bordeaux, 33210 Toulence.  
Publication des résultats du rallye :  
..... le Samedi 24 Mars 2018 : Parc des Vergers LANGON 30 minutes maxi après l'arrivée du dernier concurrent.  
Remise des prix le : .....Samedi 24 Mars 2018 sur podium arrivée Parc des Vergers LANGON.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIRCUIT DE MERIGNAC 10/04 organise le

## 24 ème RALLYE REGIONAL DES CÔTES DE GARONNE

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Aquitaine Guyane** le

**09/01/2018** sous le numéro **05** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **34** en date du **09/01/2018**

## Comité d'Organisation

Présidente : .....**Françoise BOUCHON**

Membres : Monique BOUGEOIS, Frédéric BOURBON, Jacques BRAUN, Aurélie CASTEL, Jean-Michel COURJEAU, Philippe DANIEL, Frédéric DUCROCQ, Yannick DUPOUY, Carole GOMEZ, Renée JECKER, Gilles MERIAS, Patrick ORILLAC, Claude PINA, Jean-Pierre RAYMOND, Didier SERRE, Cédric TORLET, Marie VALENTINI, Jean-Paul VITRAC, .....

Secrétariat du Rallye : ASA CIRCUIT DE MERIGNAC 10/04 Avenue Marcel DASSAULT 33700 MERIGNAC

Téléphone : 06.83.50.21.68 - Mail : [contact@asacm.com](mailto:contact@asacm.com).....

Permanence du Rallye : Samedi 24 Mars 2018 de 08h00 à 21h00 salle des fêtes de VERDELAIS.....

### Organisateur technique

Nom : : ..... ASA CIRCUIT DE MERIGNAC 10/04

Adresse : .....Avenue Marcel DASSAULT 33700 MERIGNAC

#### 1.1P.OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Présidente du collège : .....FOURCADE Annie 15323/1006

Membres :..... JECKER Renée 11119 / 1004 -- GOUR Guillaume 49955 / 1004

Directeur de Course : .....TEILLARD Laurent 10182 /1705

Directeur de Course Adjoint PC : .....BOUCHON Françoise 17644 / 1004

.....DANIEL Philippe 50805 / 1004

Directeur de Course Adjoint Délégués :..... ES 1 DESMOULINS Roger 4799 /1722

.....ES 2 ORILLAC Patrick 14992 / 1004

.....ES 3 RAYMOND Jean-Pierre 12215 / 1004

Médecin chef: .....REVERSAC Philippe 112018 /1004

Commissaire Technique Responsable : .....FOURCADE Alexandre 28760 / 1006

Commissaires Techniques Adjoints : .....LARQUEY Serge 8454 / 1006

.....LOUIS Alexandre 237076 / 1006

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : .....FOURCADE Jean-François 8460 / 1006

.....PINA Ludovic 180115 / 1004

### MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par le RALLYE REGIONAL DES CÔTES DE GARONNE, que nous pouvons organiser cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE - LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, et l'article 6.2. « Reconnaissances » du règlement sera strictement appliqué, notamment : reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = DÉPART REFUSÉ.

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.

### 1.2P.ELIGIBILITE

Le 24ème Rallye Régional Des Côtes de Garonne compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2018

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine-Guyane 2018

Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine-Guyane 2018

Le challenge les Notes d'or 2018

### 1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour :

Les vérifications administratives qui auront lieu :

**Le Samedi 24 Mars 2018 de 08h00 à 11h00** Garage Citroën Rte de Bordeaux, 33210 Toulence

Les vérifications techniques auront lieu :

**Le Samedi 24 Mars 2018 de 08h30 à 11h30** Garage Citroën Rte de Bordeaux, 33210 Toulence

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Citroën Rte de Bordeaux, 33210 Toulence

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **24° RALLYE REGIONAL DES CÔTES DE GARONNE** doit adresser à :

**Marie Claire VALENTINI 9 Lotissement Les Pavillons1 33450 IZON** (cachet de la poste faisant foi)

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 12 Mars 2018 à minuit.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **80** voitures maximum.

**3.1.11.1** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **295 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **590 €**
- **Réduit de 35€** pour les équipages complets (pilote et co-pilote) licenciés ASACM

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (**chèque à l'ordre de l'ASACM**) encaissé après le rallye. Pour les inscriptions par fax ou par mail les droits d'engagement seront à envoyer par courrier pour la confirmation de votre inscription. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, si le nombre d'engagés était inférieur à : **40 VOITURES.**

**NOTA :** S'inscrivant dans une démarche de développement durable, **le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel [www.asacm.com](http://www.asacm.com)**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu au road book, parc des VERGERS LANGON.

**Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance.**

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6.P. Identification des Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (*à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation*) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

*L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P DESCRIPTION

Le 24<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES CÔTES DE GARONNE représente un parcours de 122 km.

.....Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

..... Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,600.km.**

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1-4 SAINT LAURENT DU PLAN 8.200KM**

**ES 2-5 SAINT ANDRE DU BOIS 6.500 KM**

**ES 3-6 VERDELAIS 5.100 KM .....**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.**Les reconnaissances auront lieu le : ..... Dimanche 18 mars 2018 de 09h à 17h

.....Samedi 24 mars 2018 de 08h à 11h ..

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **Conforme au règlement standard F.F.S.A.**

Chef de poste : **Conforme au règlement standard F.F.S.A.**

## 7.6. PARC FERME – PARC DE REGROUPEMENT - PARC DE RECLASSEMENT

Lors de la deuxième section, à l'issue du parc de reclassement de VERDELAIS, les équipages rejoindront le podium et le parc fermé à LANGON dans l'ordre du classement Final.

### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 10P. PRIX

PRIX CUMULABLE	
Classement GROUPE	
09 Partants et plus	1 er : 200€ 2ème : 100€ 3ème : 80€ 4ème : 50€
De 5 à 8 Partants	1 er : 200€ 2ème : 100€ 3ème : 80€
Moins de 5 Partants	1 er : 200€
CLASSEMENT CLASSE	
10 Partants et plus	1 er : 295€ 2ème : 150€ 3ème : 100€ 4ème : 80€
De 6 à 9 Partants	1 er : 295€ 2ème : 150€ 3ème : 100€
4 et 5 Partants	1 er : 295€ 2ème : 150€
3 Partants	1 er : 295€
Moins de 3 Partants	1 er : 150€

#### **COUPES Des coupes récompenseront :**

- Les trois premiers équipages du classement général.
- Le premier de chaque GROUPE
- Le premier équipage exclusivement féminin
- Le premier de chaque CLASSE
- La première copilote

**Les chèques seront envoyés par courrier la semaine qui suit.**

**La remise des prix se déroulera le : Samedi 24 Mars 2018 sur le podium d'arrivée au parc des VERGERS**

## EPREUVES SPECIALES

**PREMIERE SECTION Le SAMEDI 24 MARS 2018 à partir de 14h00**  
**PARC FERME LANGON - PARC DE REGROUPEMENT VERDELAIS**  
**53.100 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 19.800 Kms**

ES 1 :	St LAURENT DU PLAN	Départ : DUMEC Arrivée : ENTREE ST LAURENT DU BOIS	08.200 Km
ES 2 :	St ANDRE DU BOIS	Départ : CARBOUEY Arrivée : GUILLARDEAU	06.500 Km
ES 3 :	VERDELAIS	Départ : TOUNICHE Arrivée : LA SAUBOTE.	05.100 Km

**DEUXIEME SECTION Le SAMEDI 24 MARS 2018 à partir de 16h59**  
**PARC DE REGROUPEMENT VERDELAIS - PARC DE RECLASSEMENT VERDELAIS**  
**61.000 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 19.800 Kms**

ES 4 :	St LAURENT DU PLAN	Départ : DUMEC Arrivée : ENTREE ST LAURENT DU BOIS	08.200 Km
ES 5 :	St ANDRE DU BOIS	Départ : CARBOUEY Arrivée : GUILLARDEAU	06.500 Km
ES 6 :	VERDELAIS	Départ : TOUNICHE Arrivée : LA SAUBOTE.	05.100 Km

**TROISIEME SECTION Le SAMEDI 24 MARS 2018 à partir de 18h20**  
**PARC DE RECLASSEMENT VERDELAIS - PARC FERME ARRIVEE LANGON**  
**7.900 Kms**

*Soit une longueur totale du rallye de 122.000 Kms comportant 06 épreuves spéciales totalisant 39.,600Km*  
*Soit 32.46 % d'ES*